

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le projet de note pour la proposition d'un congrès, a été expédié le 18 à Londres et à Saint-Petersbourg. Le gouvernement anglais ayant été interpellé à la Chambre des communes, au sujet des négociations, a répondu qu'il pouvait seulement dire que les négociations entamées entre la France, l'Angleterre et la Russie avaient pour but la réunion d'un congrès à Paris.

A la Chambre des lords, lord Clarendon, répondant à lord Strafford Redcliffe, a dit que les communications officielles et confidentielles échangées en ce moment pouvaient amener une réunion de toutes les grandes puissances, mais qu'il n'osait pas faire espérer qu'elles amèneraient la paix. Le gouvernement anglais, a-t-il ajouté, fait tous ses efforts pour maintenir la paix, et il croit que l'empereur Napoléon la désire aussi.

D'après l'Indépendance belge, la substance du programme français serait celle-ci : 1° Remettre aux populations la solution de la question des duchés; 2° Examiner la question de la réforme fédérale en tant qu'elle touche l'équilibre européen; 3° Cession de la Vénétie à l'Italie, moyennant compensation, l'Italie garantissant et reconnaissant la souveraineté temporelle du pape dans ses limites actuelles.

En attendant le résultat de ces négociations, des communications d'un autre ordre vont sans doute être échangées entre les cabinets de Vienne et de Berlin. Une dépêche du 18,

datée de cette dernière ville, nous apprend que la Prusse a demandé satisfaction à Vienne pour la violation du territoire commis près de Klingebutel, où une patrouille autrichienne a arrêté et questionné un douanier prussien.

Une correspondance du *Moniteur universel* constate que si le champ demeure encore ouvert aux accommodements diplomatiques, on ne doit cependant point méconnaître la portée du mouvement d'opinion qui s'est prononcé en Italie; et il n'est pas douteux désormais que la question vénitienne, si elle ne reçoit point dans un délai prochain une solution amiable, jettera irrésistiblement l'Italie dans les chances de la guerre.

La conférence de Bamberg, après avoir pris connaissance des propositions de réforme de la Prusse, a émis l'avis que de nouvelles instructions devaient être données aux représentants des gouvernements allemands près la Diète; elle s'est prononcée ensuite pour la mobilisation de l'armée fédérale, accompagnée d'une déclaration portant que la Confédération prendrait le parti de celui qui serait attaqué.

Dans la séance de la Diète qui a eu lieu le 19, les Etats moyens qui ont figuré à la conférence de Bamberg devaient présenter une proposition exprimant le désir qu'en présence du projet actuel de médiation, les puissances allemandes reviennent complètement au pied de paix. C'est seulement après le rejet de cette médiation que plusieurs des gouvernements représentés à la conférence de Bamberg se

proposent de présenter d'autres propositions à l'Assemblée fédérale.

Une dépêche télégraphique fait connaître que la Diète a adopté à l'unanimité, dans sa séance du 19, la motion des Etats secondaires tendant à demander aux gouvernements qui ont armé de faire savoir, d'ici à jeudi, dans quelles conditions ils désarmeront.

Ce nouvel effort diplomatique de l'Allemagne pour préserver elle-même sa paix intérieure est le résultat des conférences qui ont été tenues à Bamberg. Nous ne pouvons que nous associer à l'esprit de ces démarches; malheureusement, il est difficile de croire à leur efficacité.

Les questions qui troublent à cette heure l'Europe dépassent, cela est évident, le cercle des délibérations de la Diète; et entre la Prusse et l'Autriche il faut plus que la force des petits Etats de la Confédération, même groupés dans une intention commune.

On peut prévoir que la réponse du cabinet de Vienne et celle du cabinet de Berlin rendront réciproquement inacceptable pour les deux puissances la proposition du désarmement.

Les ouvertures des puissances neutres tendent, et avec raison, plus haut. Il est inutile d'ajouter que ce sont là des efforts que l'attention de l'Europe doit suivre avec le plus d'intérêt.

Les bruits de congrès ne ralentissent nullement les préparatifs militaires. On dirait même qu'elles leur ont imprimé une nouvelle

impulsion. Trois corps prussiens, formant un effectif total de 80 à 90,000 hommes, sont concentrés sur la frontière de la Saxe. Ils seront, dit-on, placés sous les ordres du prince Frédéric-Charles, frère du roi. L'armée pour la Silésie est en voie de formation. On croit que, si les hostilités éclatent, le roi en prendra le commandement. Le prince royal commandera les 5^e et 6^e corps; le duc Guillaume de Mecklembourg, nommé au commandement de l'avant-garde, aurait déjà quitté Berlin.

On assure que le grand-duché de Mecklembourg fournira à l'armée prussienne une division d'infanterie. Aucune résolution définitive n'a encore été prise au sujet du contingent cobourgeois, placé, en vertu d'une convention militaire, sous les ordres de la Prusse. Une participation directe à la guerre dépend de la décision du duc de Saxe-Cobourg, auquel ces troupes ont prêté le serment de fidélité.

La Prusse est assurée définitivement de la neutralité du Hanovre, et elle espère un résultat analogue des négociations entamées avec les Villes libres.

La *Nouvelle presse libre*, de Vienne, publie les données suivantes sur le traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie :

Les deux souverains se seraient entendus pour considérer solidairement une attaque de l'Autriche contre la Prusse ou contre l'Italie comme un *casus belli*.

Dans ce cas, ils agiraient d'un commun accord en s'interdisant de faire la paix sans s'être préalablement entendus. Si la Prusse était amenée par l'Autriche à faire une déclaration

FEUILLETON.

3

UNE FÊTE SUR LE FEU

SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

(Suite et fin.)

VIII.

On se remit donc à danser.

L'orchestre reprit avec plus de verve qu'auparavant. Comme un jeune coursier sans rênes agite sa crinière, il secoua tellement, aux accords de sa harmonie frénétique, cette foule ivre de plaisir et de valse, que sorbets, sirops et glaces prodigués ne pouvaient apaiser sa soif.

On disait de tous côtés :

— Très-belle fête, mais qu'il fait chaud, quoique nous soyons en décembre !

Les bouquets s'étaient desséchés dans cette atmosphère brûlante, et les danseuses sentaient toutes comme un souffle qui flétrissait la fraîcheur de leurs parures.

N'importe, le bal continuait et ne finit qu'à l'heure indéfinie où la nuit va disparaître et où le jour n'est pas encore levé.

On se retira.

Combien y eut-il de froids soudains sur de beaux bras blancs et de fluxions de poitrine ? Les médecins des danseuses le savent. Mais c'est là la règle. La Parisienne risque cent fois la mort pendant un hiver, rien que pour danser.

Quant à Mme d'Orsigny, elle jouissait du suprême bonheur d'aller au bal chez soi, lequel bonheur consiste à n'être pas forcée d'en revenir.

Un peu avant d'aller se mettre au lit, elle voulut dire quelques mots de remerciement et d'espérance à Albert; elle voulait aussi embrasser la petite Laure, sa fille, qu'elle avait dû oublier un moment pour le monde, qui demande toujours qu'on oublie tout pour lui.

— Sept heures du matin, dit Andrée en tendant la main à l'auditeur comme pour lui donner congé. Il la prit et la porta à ses lèvres.

— Adieu, Andrée, à bientôt.

Et de concert avec la jeune veuve, s'approchant d'un beau herceau d'ébène sculpté, il embrassait tendrement la petite Laure qui appuyait sa blonde tête sur son oreiller garni de dentelles.

— A demain, Albert, ou plutôt à ce soir.

IX.

En attendant que la camériste revint, Andrée faisait un dernier tour dans l'appartement, mais sans parler à ses domestiques d'une odeur tiède qui la tourmentait. Quand elle revint dans la chambre à coucher, sa respiration était gênée, sa tête brûlante. Elle avait mal au cœur. Elle étouffait.

Mme d'Orsigny courut vite à la fenêtre et se ranima à l'air pur et frais.

— Il est bien étrange qu'il fasse si chaud dans cette maison, murmurait-elle.

Un instant après, la camériste était occupée à préparer le lit de sa maîtresse, et de temps en temps elle venait voir si le sommeil de la petite Laure n'était pas troublé.

— Quelle chaleur ! se disait la femme de chambre en allant et en venant ; Dominique a pourtant bien éteint les tisons avant la fête.

— C'est que notre voisin aura fait grand feu au-dessous de nous ? répondait Andrée. La fumée monte et nous échauffe.

Cependant la suivante déshabillait Andrée; elle lui ôtait une à une ses élégantes parures, tout en parlant de cette soirée enivrante, de ces jeunes fem-

mes et de ces brillants cavaliers qui avaient si bien pris leurs ébats toute la nuit.

Mme d'Orsigny se coucha.

— Madame n'a plus besoin de moi ? demanda la camériste.

— Non, bonsoir ou bonjour.

— Bonjour, madame.

Et, en sortant de la chambre :

— Ah ! quelle maudite fumée !

Cette fille était à peine dehors qu'Andrée ouvrit de nouveau la fenêtre et resta ainsi nue, grelottant, maudissant la cheminée, le fumiste, le voisin qui l'asphyxiaient. Rien n'y faisait. La jolie veuve se résigna et revint à son lit.

Mais comment dormir ?

Andrée avait le sang déjà agité par le bal. Ses petits pieds conservaient encore un retentissement cadencé des quadrilles. Tout en cherchant à fermer les yeux, elle rêvait, mais éveillée.

— Décidément le sommeil ne veut pas venir, dit-elle ; si je lisais :

Elle prit un livre au hasard sur la table de nuit ; c'était un roman de Mme Frédérique Bremer. Après avoir feuilleté plusieurs pages, elle tomba sur un paysage du nord de l'Europe, tout poudré de neige.

de guerre, l'Italie prendrait part à la guerre comme alliée.

Les deux Etats ne contracteraient aucune autre alliance sans délibération préalable. Cet arrangement serait valable jusqu'à la fin de 1866.

Le traité ne contiendrait aucune clause engageant la Prusse dans le cas où l'Italie serait amenée à faire la guerre à l'Autriche. Il paraît que la Prusse a voulu pour cette éventualité se réserver sa liberté d'action.

Une dépêche télégraphique de Vienne nous apporte la proclamation que le feld-maréchal Benedeck vient d'adresser à l'armée du Nord.

Quartier-général de Vienne, 12 mai.

Sa Majesté, notre très-gracieux empereur et maître, a daigné ordonner que je prenne le commandement de l'armée du Nord qui doit être formée. Mon quartier-général, à partir du 15 de ce mois, sera établi provisoirement à Vienne. Ce jour-là, MM. les généraux, les troupes, les branches d'administration et les établissements militaires, faisant partie de cette armée, seront placés sous mon commandement.

Ayant fait mes preuves comme soldat fidèle et dévoué, je sais obéir avec joie à tout ordre impérial. Mais ce sentiment des devoirs se trouve encore animé cette fois par la conviction que chacun en particulier des membres de l'armée qui se réunit sous mes ordres apportera le plus grand dévouement pour repousser et combattre tout ennemi qui osera menacer inconsidérément et injustement notre auguste empereur et maître, son illustre dynastie et sa monarchie, notre chère patrie.

L'armée sera réunie, sous peu, complètement organisée et équipée, belle, forte, vaillante, animée du meilleur esprit, l'esprit de l'ordre, de la discipline, de l'honneur et de la fidélité, de la bravoure et du dévouement absolu. L'œil de l'empereur, et son noble cœur, seront l'âme partout. La résolution du sacrifice, et l'enthousiasme de tous les peuples de l'Autriche nous conduiront.

Les sympathies, l'attente et les espérances de nos compatriotes et de tous ceux qui nous sont chers seront avec nous. Même à l'approche de la lutte décisive pour le droit sacré de l'empereur et de la patrie, l'armée autrichienne, pleine d'enthousiasme et montrant la tenacité de la vieille Autriche, saura toujours vaincre ou mourir avec fidélité et honneur pour l'empereur et la patrie.

Soldats! je vous apporte pour cela tout mon cœur ardent de soldat, ma volonté de fer, ma suprême confiance en vous, ma très-humble confiance dans le bon Dieu, et la confiance que j'ai dans ma vieille fortune de soldat.

Avec Dieu, je vous salue, soldats, vous que la volonté et l'ordre de l'empereur ont confiés à mon commandement et à ma sollicitude, je vous salue, dans la ferme conviction que la

bénédictio de Dieu ne fera pas défaut à notre juste cause, à notre fidélité, à notre bravoure, à notre constante persévérance.

De Florence, on annonce qu'un décret royal vient de constituer la flotte italienne en trois escadres, sous le titre d'armée d'opération.

Il est inexact, dit une correspondance de Florence, que l'Autriche ait retiré des troupes de Vénétie. 200,000 Autrichiens sont en Vénétie sur le pied de guerre, et les préparatifs continuent avec activité.

Il est entièrement inexact que les journaux aient été soumis dans le royaume d'Italie aux avertissements et à la suspension. Aucune restriction n'a été apportée à la liberté de la presse. Il lui a été interdit seulement de faire connaître les mouvements militaires.

Le *Mémorial diplomatique* publie le texte suivant de la loi des suspects qui vient d'être votée par le Parlement de Florence.

Art. 1^{er}. — Il est interdit dorénavant de publier, soit par la presse, soit par un moyen mécanique quelconque de reproduction de la pensée, des nouvelles ou des polémiques relatives aux mouvements militaires du royaume.

Art. 2. — Le délit spécifié dans l'article précédent sera puni par un emprisonnement de six jours à six mois, et par une amende dont le maximum sera de 500 livres, en outre de la suppression de l'écrit ou du journal.

Il sera loisible au juge d'appliquer une seule de ces pénalités, selon l'exigence du cas.

L'action pénale pourra être exercée en même temps contre l'auteur de l'écrit, contre l'éditeur ou le typographe qui l'aurait imprimé ou publié, contre le directeur ou le gérant du journal incriminé.

Art. 3. — Le gouvernement du roi aura la faculté d'assigner pour un temps dont la durée ne dépassera pas une année, un domicile forcé aux oisifs, aux vagabonds, aux camorristes et à toutes les personnes réputées suspectes, selon les désignations du Code pénal du 20 novembre 1859, lesquelles désignations seront publiées et auront force de loi dans les provinces toscanes.

Les mêmes dispositions seront applicables aux personnes soupçonnées de vouloir restaurer l'ancien ordre de choses ou nuire de quelque manière que ce soit à l'unité de l'Italie.

Art. 4. — La présente loi sera en vigueur jusqu'au 31 juillet 1866.

Les lettres de Rome, du 16, annoncent que dans le consistoire de lundi, le pape a communiqué les pièces relatives au cardinal Andrea. Les cardinaux auraient conseillé de priver leur collègue de son évêché s'il persistait à rester éloigné de Rome. Aucun prélat

n'a été préconisé dans cette réunion exceptionnelle.

Les volontaires continuaient à quitter Rome sans obstacle. Six artilleurs pontificaux avaient été assassinés. L'amiral Paget, commandant de l'escadre anglaise de la Méditerranée, avait fait une apparition à Rome; on assurait qu'il avait offert à l'ex-roi de Naples la résidence de Malte.

Des lettres de Raguse signalent une agitation extrême dans le Monténégro, qui se préparait à une levée de boucliers contre la Turquie.

Un fait grave est signalé à l'*Indépendance belge* par un de ses correspondants, à qui nous en laissons la responsabilité :

« D'après une assertion que je ne suis pas en mesure de contrôler, dit-il, mais qui me vient cependant d'assez bonne source, le commodore chargé du commandement de l'escadre fédérale dans le golfe du Mexique aurait reçu l'ordre de se saisir du *Tampico*, bâtiment français de la compagnie Transatlantique, portant des volontaires autrichiens dont la destination serait assimilée à celle des bâtiments chargés de contrebande de guerre. Bien entendu, et, dans ce cas, le bâtiment serait rendu au gouvernement français, l'amiral américain n'ayant d'autre but que de s'opposer au Mexique à l'arrivée des volontaires. »

Les dégâts occasionnés, cette année, par les sauterelles en Algérie, ont pris les proportions d'un immense désastre. Jamais, de mémoire d'homme, ni en 1845 ni en 1859, ces deux années qui ont laissé un déplorable souvenir, la destruction n'a été aussi complète, aussi absolue.

Aux portes mêmes d'Alger commence la désolation, et elle s'étend dans la plus grande partie du territoire. Les arbres sont dépouillés de leur feuillage, les moissons sont ravagées, et les légumes enfouis dans la terre n'ont pas été préservés. La santé publique se trouve gravement compromise.

Il est impossible que la France ne s'émeuve pas à ce spectacle douloureux, elle qui secourait naguère avec une admirable charité les inondés de la Loire, les incendiés de Limoges, les cholériques de la Guadeloupe, elle qui veille avec sollicitude sur tous les siens.

Les Algériens voient la misère à l'horizon, et le découragement les prend. Qu'ils se réveillent de leur abattement; qu'ils espèrent! la France veille sur eux.

Car l'Algérie est une de nos gloires. Nous l'avons conquise autant par la charrue que par l'épée; et elle ne peut pas, elle ne doit pas périr.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Dans sa séance du 18, le Sénat a reçu communication d'un projet de sénatus-consulte modifiant en quelques points le régime administratif, commercial et financier de nos trois grandes colonies de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe. Ce projet de sénatus-consulte a également pour objet d'étendre les attributions des conseils généraux de ces colonies.

— Jeudi a commencé au Corps-Législatif la discussion du projet de loi relatif aux attributions des conseils généraux. La séance a été consacrée tout entière à la discussion générale. Vendredi a commencé la discussion des articles.

— Le Corps-Législatif a adopté le premier article de la loi sur les conseils généraux après une discussion à laquelle ont pris part MM. Guillaumin, le comte de la Tour, de Tillancourt, Lambrecht, Dailoz, Genteur, Busson-Billaud, de Champagny, Marie, Ollivier et le ministre d'Etat.

— On a distribué au Corps-Législatif le projet de loi relatif aux indemnités à accorder par suite du typhus contagieux des bêtes à cornes; ce projet est tout entier dans l'article 1^{er} et unique du projet ainsi conçu : « Les indemnités allouées pour tous les animaux dont l'autorité publique aura ordonné ou ordonnera l'abattage par suite du typhus contagieux des bêtes à cornes, seront fixées aux trois quarts de la valeur. »

— On croit que le rapport sur le budget sera déposé le 25 courant et que la discussion pourra s'ouvrir du 5 au 10 juin. Comme elle aura forcément cette année un caractère très-politique, il est possible qu'elle dure plus longtemps que d'habitude et que la session ne finisse pas encore le 21 juin. Outre le budget et la loi sur les conseils généraux, le Corps-Législatif doit s'occuper en effet de la contrainte par corps et de la propriété littéraire. Il y a urgence à ce que cette dernière question soit vidée, car des intérêts assez considérables sont en jeu.

— Une correspondance parisienne du *Journal de Bruxelles* dit qu'il est certain que la compagnie du chemin de fer de Lyon a été prévenue de se tenir prête à tout événement pour des transports extraordinaires, et que le chemin de fer d'Orléans a reçu une communication semblable pour la partie de son réseau qui traverse le centre de la France et se relie à la ligne de Lyon.

— La commission de l'Exposition universelle a décidé samedi, en séance générale, que le palais du Champ-de-Mars serait ouvert le 1^{er} avril 1867, quoi qu'il arrive d'ici là.

— Il y a quelques jours, un cultivateur aisé

Cette neige de la Suède lui rappela M. Régis d'Ormesson et son histoire du lac glacé parcouru à cheval.

— Trois heures entre la vie et la mort, murmurait-elle.

Une sorte de somnolence lui fermait les yeux; le livre s'échappa de ses mains; c'est que la fatigue lui courbait la tête.

Andrée s'endormit, mais pour faire un rêve horrible, la plus effrayante de toutes les visions.

Ce tableau lui montrait comme présent le péril passé de ce jeune homme dont le cheval marchait sur un abîme.

Au bout d'une heure, une heure et demie, suffoquée par l'effroi, elle se réveilla en sursaut; elle criait :

— Ah! mon Dieu! Voilà la glace qui se brise! Voilà la glace qui se brise!

X.

Au même moment, la dormeuse se frotta les yeux.

— Folle que je suis, dit-elle, je ne suis pas en Norvège, mais à Paris, seule, dans ma chambre à coucher.

Cependant comme elle éprouvait le besoin de respirer, elle souleva ses rideaux de damas rose.

— Quelle fumée! reprit-elle.

Puis, se rappelant les divers incidents de la veille :

— Ah ça, il y a donc décidément le feu ici?

Le sentiment de la réalité venait de faire place à la rêverie.

Andrée se jeta d'un bond hors de son lit, prenant à peine le temps de se couvrir les épaules d'un châle.

Pieds nus, l'œil fixe, les lèvres tremblantes, elle se suspendait au cordon des sonnettes.

— Justine! Nicolle! Dominique! venez vite! Est-ce que le feu est à la maison?

Les domestiques, harassés de fatigue, se reposaient aussi. Ils en étaient à ce premier sommeil qu'il est si difficile de rompre.

Voilà pourquoi ils ne répondaient pas aux cris de leur mattresse.

— Tout annonce un incendie, s'écria Andrée. Le parquet est chaud sous mes pieds.

Elle rassembla tout ce qu'elle put de sang-froid au fond de sa poitrine et appela encore.

Personne ne paraissait.

Ici une pensée sinistre traversa tout-à-coup sa tête déjà en proie à la fièvre.

— Que devient Laure? Où est ma fille?

Là-dessus elle courut tout éperdue au petit berceau d'ébène.

Le bois commençait à éclater et à brûler au-dessous. Pour le coup, elle perdit la raison.

— Au secours! au feu! au feu! s'écriait-elle.

Andrée appela en pleurant, elle sonna. Voyant qu'on ne venait toujours pas, elle s'empara d'une statuette en bronze et la jeta avec fracas dans une glace afin de faire le plus de bruit possible.

— Ma fille! qu'on sauve ma fille! répétait-elle.

Cette fois, tous les gens de la maison accoururent. Il était temps.

Poutres et charpentes, tout était consumé, par suite de la négligence du domestique qui, le premier, avait fait le feu.

En vingt minutes, l'incendie fut éteint.

Chose bizarre, sur ce frêle plancher, on avait dansé, on avait parlé d'amour, d'espoir, de bonheur, on avait vidé des verres, on avait dormi, on avait rêvé.

N'est-ce pas ainsi que tout va en ce monde?

XI.

A quelques heures de là, Albert, prévenu par

un mot au crayon, accourait à la hâte chez la belle veuve.

Andrée, étendue sur un sofa, répondait à peine deux ou trois paroles sans liaison au savant docteur N^o, appelé pour lui donner des soins.

— Ce ne sera rien, disait l'homme de la science. Deux gouttes d'éther sur un morceau de sucre, et cet ébranlement du système nerveux qui cause cette prostration momentanée aura tout-à-fait disparu. Ce n'est qu'un peu d'épouvante, ce ne sera rien.

Puis, au moment où le jeune auditeur au Conseil d'Etat le reconduisait jusqu'à la porte :

— Cher monsieur, cela pouvait être excessivement sérieux; Mme d'Orsigny a eu dans la tête et au cœur la conjonction de deux craintes terribles : La suite du récit d'un cavalier qui a voyagé trois heures à cheval sur la glace, et le spectacle d'un incendie qui pouvait dévorer sa fille et brûler toutes ses invitées. Un peu plus, elle devenait folle. Mais, rassurez-vous, dans dix minutes ce ne sera plus rien, je vous le répète.

Albert parcourait ainsi en un instant la gamme des impressions les plus saisissantes.

— Et moi qui riais hier de cette fumée sinistre! disait-il en se cognant le front. A propos, n'est-ce

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a reçu hier le général Almonte, ambassadeur du Mexique, qui lui a présenté ses lettres de créance.

Florence, 21 mai. — Les journaux croient que le Sénat repoussera l'impôt sur la rente.

La Chambre de commerce de Naples a voté une adresse au Sénat contre l'impôt sur la rente.

M. Scialoja, ministre des finances, a retiré sa démission.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 21 avril au 18 mai.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare (1).	3	9	13	61	31	77		
2	Morisseau.	5	3	12	47	17	44		
3	Touchet.	1	3	4	31	10	70		
4	Groleau.		3		16		124		
5	Lanier.		4		122		516		
6	Corbineau.	4	11	4	66	24	67		
7	Séchet (2).	2	6	7	33	20	34		
8	Prouteau.	1	3	6	19	12	15		
9	Chalot.		5	4	22	12	22		
10	Pallu.	2	5	1	36	7	40		
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.					6	12		
2	Baudoin.						5		
3	Lecomte.					7	8		
4	Sanson.						5	8	
5	Sève.					2	9		
6	Moreau.						11	11	
7	Cornilleau.					6	4		
8	Marais.					3	9		
9	Rousse.					2	5		
10	Raineau.					7	7		
11	Touchet.					1			

(1) Un bœuf et une vache refusés pour défaut de qualité.

(2) Un veau refusé pour défaut de poids.

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de Saint-Martin-de-la-Place prévient MM. les entrepreneurs, que le dimanche 27 mai 1866, à une heure, il sera procédé, à la mairie de Saint-Martin, à la mise en adjudication, par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'un presbytère dans cette commune.

Le montant du devis s'élève à la somme de 14,587 fr. 76 c., sans y comprendre la valeur de vieux matériaux à employer provenant de la démolition de l'ancien presbytère.

On peut prendre connaissance du devis et du cahier des charges à la mairie de Saint-Martin-de-la-Place, où les plans sont déposés.

Le Maire de Saint-Martin-de-la-Place,
(246) LÉON MAYAUD.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 19 mai.

Texte : Revue politique. — Sinistres financiers de Londres. — Courrier de Paris en Italie. — L'Exposition universelle de 1867. — Salon de 1866 (2^e article). — Histoire de Jules César : Evénements de l'an 700. — Bombardement de Valparaiso. — Revue littéraire. — Barye. — Accident de steple-chase à Lyon. — Mission chinoise à Paris. — Causerie dramatique. — Le D^r Michon. — M. Bopp. — Bas-relief de la statue du comte de Las Cases.

Gravures : Assaut à la maison de banque Overend, Gurney et C^o, dans Lombard street, à Londres. — État actuel des travaux du Pa-

d'Athé, près d'Auxonne, eut le malheur, en coupant une courroie qui assujettissait le joug de ses bœufs, de s'enlever tout le sommet du doigt médium. Si l'un de ces animaux eût été atteint, nul doute que, deux heures plus tard, le vétérinaire aurait procédé à un pansement ; mais le brave homme crut qu'il pouvait s'épargner les frais d'une visite de médecin et se remit aux soins d'une commère de son voisinage, qui possédait un baume merveilleux pour toutes les blessures. Application faite du remède, on se garda pendant plusieurs jours d'enlever les linges qui le maintenaient ; mais enfin le pauvre blessé, souffrant de douleurs inconnues, voulut qu'on lui ôtât ses ligatures ; on reconnut alors que la gangrène avait fait de tels progrès qu'il n'y avait plus à songer à une amputation, et, en effet, quelques heures après avoir reçu les consolations suprêmes, C... mourait dans toute la force de l'âge.

M. de Goltz, ambassadeur de Prusse, vient d'avoir tout récemment une longue conférence avec l'Empereur.

Le tir national de Vincennes a été ouvert le dimanche 20 mai et sera fermé le dimanche 3 juin.

On mande de Londres que le général Benedek vient d'autoriser un correspondant du *Times* à suivre le quartier-général autrichien.

Le général Garibaldi a adressé la lettre suivante au général Pettinengo, ministre de la guerre, en réponse à la notification qui lui a été faite de sa nomination en qualité de commandant des volontaires :

« Caprera, le 11 mai 1866.

« Monsieur le ministre,

« J'accepte avec une vraie reconnaissance les dispositions prises par le ministère et approuvées par Sa Majesté relativement aux corps de volontaires, plein de gratitude pour la confiance que l'on a placée en moi en m'appelant à ce commandement. Veuillez bien être l'interprète auprès de Sa Majesté de ces sentiments et de l'espoir que j'ai de pouvoir promptement concourir, avec notre glorieuse armée, à l'accomplissement des destinées nationales.

« Je vous remercie, monsieur le ministre, de la courtoisie avec laquelle vous avez daigné me faire part de ces dispositions.

« Veuillez bien me croire, monsieur,

« Votre très-dévoué,

« G. GARIBALDI. »

On lit dans les dernières nouvelles de l'Italie :

« Nous croyons pouvoir annoncer qu'après-demain quarante mille billets de banque de 10 francs seront mis en circulation.

M. Perrazzi, secrétaire-général du ministère du commerce, qui était parti pour Turin à

cet effet, a mis toute l'activité possible à presser la confection de ces petites coupures.

Le prince Charles de Hohenzollern, élu par la Roumanie, et qui est, comme on sait, capitaine dans le 1^{er} régiment de dragons de la garde prussienne, vient d'obtenir un congé illimité.

Le nouveau préfet de Naples a fait partir de cette ville cinq évêques, qui se sont retirés à Rome. Il a donné à chacun trois heures pour faire des préparatifs de départ.

On lit dans la *Gazette de Vienne* :

« L'ordre teutonique a mis à la disposition du ministère de la guerre, pour le cas où la guerre éclaterait, trente-six sœurs allemandes de l'ordre, pour soigner les blessés dans les hôpitaux, et s'est déclaré prêt à établir et entretenir à ses propres frais dans le même but, en Silésie et dans le Tyrol, un hôpital dans chacun des domaines de l'ordre. Le ministère de la guerre croit devoir porter à la connaissance du public cet acte magnanime de patriotisme. »

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, de Berlin :

« Lorsque l'attentat à la vie du comte de Bismark et le nom de l'auteur de cet attentat furent connus à la poste, un employé des postes se rappela qu'une grosse lettre à l'adresse de Charles Blind à Londres et chargée avait été mise à la poste et expédiée le même jour. L'employé communiqua aussitôt ce fait à son supérieur, qui en fit part au ministère public, et la lettre en question fut saisie dans un bureau général.

Cette lettre est très-volumineuse et contient le testament de Cohn Blind. Le fils déclare à son père son irrévocable résolution de tuer le comte de Bismark, parce qu'il le regarde comme le pire ennemi de la liberté de l'Allemagne. Il expose en outre longuement à son père que l'assassinat du premier ministre est très-urgent pour sauver et unifier l'Allemagne....

Blind donnait à son père l'assurance qu'il avait conçu seul sa résolution et n'avait pas de complices. Il ajoutait qu'il était fort vraisemblable qu'en accomplissant l'assassinat il perdrait la vie, mais qu'il était préparé à tout et voulait en conséquence faire son testament.

Il annonçait ensuite à son père qu'il était possesseur de diverses valeurs, lui indiquait où se trouvaient ces valeurs, et instituait sa sœur héritière universelle de sa fortune.

Toute cette lettre respire la même résolution froide dont Blind a fait preuve d'une manière si effrayante en exécutant l'attentat et en se suicidant. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conformément aux instructions ministériel-

pas aussi par ma faute que ce commencement d'incendie a pu avoir lieu ? Triple fou, j'ai oublié de jeter sur les tisons une assez grande quantité d'eau pour les éteindre. Mais Andrée était si séduisante que je ne songeais qu'à elle.

Il ajouta, sous forme de réflexion morale :

« Quoi qu'en dise le proverbe, il ne faut pas donner à un amoureux le soin de faire ou de défaire le feu.

XII.

Par bonheur, le docteur N^o, toujours si sûr de ce qu'il avance, n'avait rien dit de trop.

Une fois que Mme d'Orsigny eut mis dans sa bouche le morceau de sucre assaisonné de deux gouttes d'éther, la fièvre tomba, les nerfs s'étaient calmés ; les visions sinistres s'évanouirent. Un éclair de raison se mit à rayonner sur le front de la jolie veuve.

« Ah ! cher Albert, quel horrible roman que l'histoire de cette nuit ! dit-elle.

Et tout en se relevant pour s'asseoir sur une causeuse, elle raconta avec le charme que les jeunes femmes de Paris savent mettre en toute chose ce qu'elle avait vu et souffert en dix minutes, en dix

siècles, c'est-à-dire depuis sa course effrénée au berceau de sa fille jusqu'à ce moment où sa pensée se réveillait.

Deux tableaux se montraient et s'entre-choquaient sans cesse dans ma pauvre tête, dit-elle ; tantôt je voyais Régis d'Ormesson courant à cheval sur son lac glacé ; tantôt j'apercevais des gerbes de flammes s'échappant du parquet pour consumer tout le bal, et Laure, et jusqu'aux rideaux de mon lit. Tout cela se mêlait. La musique se confondait avec les cris ; le galop du cheval retentissait dans le salon. Jamais rêve de damné ne s'est si bien échappé de l'enfer. Heureusement cet horrible cauchemar s'est évanoui, grâce à un morceau de sucre.

Et Andrée ne pleurait plus que de joie.

XIII.

Andrée n'est pas une de ces têtes frivoles pour lesquelles un fait grave n'a point d'enseignement. Tout au contraire, un rien la fait réfléchir ; à plus forte raison s'inquiète-t-elle du sens ou des conséquences d'une chose qui peut faire naître ou une ruine ou un drame.

Depuis l'alerte qui a suivi la fête qu'elle a donnée, la jeune femme se moque de paraître trop médita-

les, une commission, présidée par M. le Préfet de Maine-et-Loire et dans laquelle siégeaient l'inspecteur d'Académie et les inspecteurs de l'instruction primaire, a statué sur les récompenses à décerner pour 1865-1866 aux instituteurs et institutrices qui ont, en Maine-et-Loire, dirigé les classes d'adultes avec le plus de zèle, de désintéressement et de succès.

Parmi les personnes auxquelles ont été accordés des prix, nous trouvons, pour une médaille d'argent :

M. Arault, frère Lénogésile, directeur de l'École chrétienne de Saumur ;

M^{me} Morère, sœur Saint-Hubert, directrice de l'École des sœurs de Saumur ;

Et M. Gruget, instituteur communal à Vihiers.

M. Brard, instituteur à Allonnes, a reçu le prix de son altesse le Prince Impérial, consistant également en une médaille d'argent et des livres.

A partir de mercredi 23 mai et les mercredis suivants, la musique de l'École de cavalerie se fera entendre, comme les années précédentes, de 7 à 8 heures du soir, dans la carrière du carrousel.

L'assemblée de Varennes, dite de St-Urbain, aura lieu le 27 du présent mois, et la foire, le mercredi suivant.

Il ne sera pas perçu de droit de place.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La troupe d'opéra a donné dimanche une première représentation de *Lucie de Lammermoor*. Le succès de cette soirée a été complet. Chacun des acteurs s'est consciencieusement acquitté de son rôle, et les bravos ont retenti avec plus d'éclat que jamais.

Le mérite de notre troupe semble aller toujours grandissant, la représentation de *Lucie*, nous a donné une nouvelle occasion de constater. M. Berti, qui sous le rapport du jeu, laissait un peu à désirer, a joué et chanté d'une manière remarquable. M^{me} Labat, qui est tout à la fois actrice et cantatrice, a été admirable, et si par hasard quelques notes ont faibli, c'est parce que l'opéra de *Lucie* contient plusieurs morceaux qui ne sont pas dans la voix de notre prima-dona, et pour lesquels cependant elle a fait preuve d'autant de talent que de bonne volonté.

Jeudi prochain, il y aura sans doute encore foule au théâtre. L'affiche nous a annoncé une actrice qui doit être d'un talent supérieur, M^{me} Brus, première chanteuse contralto des théâtres de Bruxelles, Toulouse, Rouen, Lille. D'après quelques bruits que nous avons recueillis, cette première chanteuse serait vraiment d'un certain mérite.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Toujours jeune, toujours jolie et parfois même coquette comme le sont toutes les Parisiennes de son âge, elle redoute néanmoins l'aventure de l'homme qui se promène sur un lac glacé ou l'histoire de la danseuse qui dort sur un plancher enflammé.

Andrée n'assiste plus à une fête, à un bal, à un concert ni à un spectacle, sans dire au moins une fois à ceux qui l'entourent :

— Êtes-vous sûr qu'il n'y ait pas le feu ?

XIV.

Il est bon d'ajouter un dernier chapitre pour que cette histoire soit complète.

Trois semaines environ après cette algarade, Albert du Ronseray, auditeur au Conseil d'Etat, épousait la jeune veuve à la petite église de Saint-Louis d'Antin.

La cérémonie terminée, tout le monde disait en les voyant remonter en voiture :

— Qu'elle est jolie !

— Qu'il est heureux !

Ils forment en ce moment un des meilleurs ménages de Paris.

PHILIBERT AUDEBRAND.

lais de l'Exposition de 1867. — Salon de 1866 : *Il opère lui-même*, tableau de M. Ph. Rousseau; — *Le Retour de la fête du village*, tableau de M. Eug. Lejeune. — Bombardement de Valparaiso. — Sommités contemporaines : Barye, sculpteur. — Accident arrivé au steeple-chase des fêtes de bienfaisance, à Lyon. — Mission chinoise à Paris. — Le D^r Michon. — M. Bopp. — Bas-relief de la statue du comte de Las Cases. — Échecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 19 Mai.

Froment (l'h. 77 k.)	17 56	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	16 88	(hors barrière).	67 65
Seigle.	11 —	Paille de litière, id.	52 05
Orge.	12 —	Foin. . . id.	59 86
Avoine anc. (entrée)	12 50	Luzeine (les 780 k)	53 80
Fèves.	14 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs.	22 —	— de trèfle (°/k)	100 —
— rouges.	20 —	— de luzeine.	80 —
Cire jaune (50 kil).	220 —	— de colza.	— —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis.	44 —	Amandes cassées	
— de lin.	50 —	(les 100 k.).	164 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1865.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1865.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. 40 à 45
Saint-Léger et environs 1865.	1 ^{re} id. 40 à 43
Id.	2 ^e id. 36 à 38
Le Puy-N.-D. et environs 1865.	1 ^{re} id. 40 à 42
Id.	2 ^e id. 36 à 38
La Vienne, 1865.	1 ^{re} id. 28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865.	1 ^{re} qualité 160 à 180
Champigny, 1865.	2 ^e id. 125 à 140
Id.	1 ^{re} id. 110 à 125
Varrains, 1864.	2 ^e id. 90 à 100
Varrains, 1865.	1 ^{re} qualité 110 à 125
Bourgueil, 1865.	2 ^e id. 75 à 90
Id.	1 ^{re} id. 90 à 100
Restigny 1865.	2 ^e id. 75 à 90
Chinon, 1865.	1 ^{re} id. 70 à 80
Id.	2 ^e id. 60 à 65

P. GODET, propriétaire-gérant.

ABONNEMENTS.

Un an.	Six mois.
PARIS, 15 fr.	8 fr.
DÉPART.,	18 fr. 10 fr.
CORSE,	
ALGÉRIE,	
ETRANGER, selon le tarif postal.	

11^e année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS, Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1^o 24 numéros, format grand in-8^o, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2^o 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LELOIR;

— 3^o 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4^o 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5^o 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot; — 7^o Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard: MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ETIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Etude de M^e H. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ.

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M^{me} V^e GODFROY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (255)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JOLI JARDIN,

Située à la Croix-Cassée; près le Chapeau.

S'adresser à M. CORDOSE, tailleur, rue Saint-Jean. (208)

A VENDRE

PETITE VOITURE de fantaisie découverte et un tout PETIT CHEVAL avec harnais.

S'adresser à M. LEVESQUE, rue du Palais-de-Justice. (241)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (165)

A LOUER

Présentement,

MAISON, située Grand'Rue, 47, près la Porte-du-Bourg, composée de salon, cuisine, deux chambres à coucher au premier, grenier, cave, cour, etc.

S'adresser à M. MARTINEAU, au bureau d'octroi de la gare. (222)

A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (192)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n^o 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire. (18)

DUPONT,

CARROSSIER,

Place du Petit-Thouars à Saumur.

Voitures en tous genres, confectionnées et sur commande; sellerie, articles d'écurie.

A LOUER, place du Petit-Thouars et rue de la Grise, 1^{er} et 2^{me} étages avec balcon, greniers et servitudes. S'adresser à M. DUPONT, carrossier.

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n^o 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n^o 8. (194)

ON DEMANDE UN APPRENTI, pouvant gagner de suite. S'adresser au bureau du journal.

Un jeune homme, habitué au commerce, désirerait utiliser quelques heures de loisir dont il peut disposer tous les jours. S'adresser au bureau du journal.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

LA VILLE DE SAUMUR, SON BUDGET,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU, Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 MAI.			BOURSE DU 21 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	63 45	»	»	63 15	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	93	»	»	93	»	»
Obligations du Trésor.	442 50	»	»	442 50	»	»
Banque de France.	3400	»	»	3340	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1110	»	»	1095	»	»
Crédit Foncier colonial.	535	»	»	535	»	»
Crédit Agricole.	575	»	»	575	»	»
Crédit industriel.	800	»	»	600	»	»
Crédit Mobilier.	517 50	»	»	507 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	675	»	»	665	»	»
Orléans (estampillé).	790	»	»	787 50	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1052 50	»	»	1040	»	»
Est.	497 50	»	»	496 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	785	»	»	780	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	525	»	»	526 25	»	»
Ouest.	520	»	»	525	»	»
C ^o Parisienne du Gaz.	1390	»	»	1372 50	»	»
Canal de Suez.	357 50	»	»	355	»	»
Transatlantiques.	442 50	»	»	435	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	37 90	»	»	37 95	»	»
Autrichiens.	290	»	»	286 25	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	287 50	»	»	285	»	»
Victor-Emmanuel.	79	»	»	75	»	»
Romains.	63	»	»	59	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	255	»	»	241 25	»	»
Saragosse.	156	»	»	145	»	»
Séville-Xérès-Séville.	32	»	»	32	»	»
Nord-Espagne.	115	»	»	115	»	»
Compagnie immobilière.	377 50	»	»	367 50	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	304 75	»	»	303 50	»	»
Orléans.	298	»	»	299 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	294 25	»	»	292 50	»	»
Ouest.	294	»	»	294	»	»
Midi.	294 50	»	»	293 50	»	»
Est.	300	»	»	299 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,